

## PROCES VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du jeudi 28 octobre 2021 à 20 h 00 – lieu : Dollon

### ORDRE DU JOUR :

#### 1. AFFAIRES ADMINISTRATIVES

- 1.1 – SPANC : rapport annuel du délégataire pour 2020,
- 1.2 – SPANC : rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020.

#### 2. AFFAIRE FINANCIERES

- 2.1 - Attribution du marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des sites communautaires,
- 2.2 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers.

#### 3. RESSOURCES HUMAINES

- 3.1 – Recrutement d'un agent technique en lieu et place d'un agent parti en retraite : création d'un poste.

#### 4. INFORMATIONS DU PRESIDENT

\*\*\*\*\*

Date de convocation : 20 octobre 2021

Date d'affichage : 20 octobre 2021

Nombre de conseillers :            En exercice : 42            Présents : 28            Votants : 34

#### Etaient Présents :

MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, DARROY Claude, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, JAMOIS Xavier, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, NICOLAY Christophe, PITOU Jean-Philippe, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, RENARD Candy, ROUGET Anne Marie, STERBA Eleonora, membres titulaires.

#### Etaient Excusés :

M. CHÉRON Michel  
M. FLAMENT Dominique donne pouvoir à Mme ROUGET Anne-Marie  
M. GRÉMILLON Patrick donne pouvoir à Mme RENARD Candy  
M. MARIAS Jean-Pierre donne pouvoir à M. LACOCHE Jacques  
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Mme BRIGANT Nicole  
M. MÉTAIS Didier  
M. MORIN Sébastien  
M. PARIS Hubert  
M. PLUT Jean-Claude  
M. POTTIER Louis  
Mme GAUTIER Cindy  
Mme HAUSSON Françoise donne pouvoir à M. MERCIER Marc  
Mme PRIEUR Sergine  
Mme THOIREY Isabelle donne pouvoir à Mme NELET Annie

Mme Candy RENARD est nommée secrétaire de séance.

La séance a été ouverte par Monsieur Michel LEROY, Président.

Le PV du dernier Conseil Communautaire du 14 septembre 2021 a été approuvé à l'unanimité.

### I) Affaires Administratives

#### 1.1 – SPANC : rapport annuel 2020 du délégataire

Monsieur le Président rappelle que la gestion du service d'assainissement non collectif de la Communauté de Communes a été confiée à la Société Veolia Eau dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Pour permettre la vérification et le contrôle de l'exécution du présent contrat, le délégataire envoie avant le 1er juin suivant la clôture de l'exercice, un rapport annuel conforme aux dispositions du décret n°2005-236 du 14 mars 2005, comportant :

- Un compte-rendu technique,
- Un compte-rendu financier (comprenant, entre autres pièces, un compte d'exploitation conforme à la structure du compte d'exploitation prévisionnel).

Il est donc proposé au conseil communautaire de prendre acte du rapport annuel d'exploitation du délégataire pour l'assainissement non collectif au titre de l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du rapport technique et du compte rendu financier du délégataire Véolia relatifs à la gestion du SPANC au titre de l'année 2020, sur le territoire de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayé et de l'Anille.

### **1.2 – SPANC : rapport annuel 2020 du délégataire sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'ex-Pays Calaisien**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif relatif au territoire de l'ex-Pays Calaisien,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

### **1.3 – SPANC : rapport annuel 2020 du délégataire sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif pour l'ex-Val de Bray**

Monsieur le Président rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L. 2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement non collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'Assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

En application de l'article D. 2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du Code de l'Environnement (le SISPEA).

Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement ([www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)).

Le rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT.

Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, l'Assemblée délibérante, à l'unanimité :

- **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif relatif au territoire de l'ex-Pays Calaisien,
- **DÉCIDE** de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération,
- **DÉCIDE** de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr),
- **DÉCIDE** de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA.

## **II) Affaires Financières**

### **2.1 – Fourniture et acheminement d'électricité des sites communautaires : attribution du marché 2022**

Monsieur le Président informe que le contrat de fourniture d'électricité de la collectivité prend fin le 31 décembre 2021. Une consultation a donc été lancée le 5 octobre 2021 pour la passation d'un marché de fourniture d'électricité, pour 11 lieux de fournitures (PDL), du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022. La date limite de remise des offres est fixée au 28 octobre 2021 à 12 heures.

Monsieur le Président présente en séance le rapport d'analyse des offres ainsi que le classement proposé :

Nom du candidat	Critère Prix		Critère technique	Note totale	Classement
	Budget €TTC/an	Note Prix /60	Note technique /40		
Engie (92400 COURBEVOIE)	47 309 €	57.75	29.20	86.95	1
LG Energy Consulting (37150 CIVRAY-DE-TOURAINES)	45 538 €	60.00	0.00	60.00	3
EkWateur Pro (75009 PARIS)	53 151 €	51.41	28.00	79.41	2

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité : Vote : 33 voix pour et 1 abstention

- **APPROUVE** le rapport d'analyse des offres et le classement présenté,
- **ATTRIBUE** le marché de fourniture et acheminement d'électricité 2022, à la société ENGIE (92400 COURBEVOIE), pour un montant annuel estimé à 47 309 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer, valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

*Transcription des échanges :*

*Mr LEROY indique que le cabinet STUDEFFI invite la collectivité à faire un appel d'offres avec les communes membres ou d'autres communautés afin d'optimiser la mise en concurrence et obtenir de meilleurs tarifs à l'avenir.*

*Cette question sera à étudier sachant que l'engagement évoqué ci-dessus est pour une durée d'une année.*

## **2.2 – OPAH : attribution de subventions aux particuliers**

Dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et suite à la délibération n°20210328 relatives aux aides propres attribuées par la Communauté de Communes des Vallées de la Brayе et de l'Anille, 6 dossiers de demandes de subvention, concernant des travaux « autonomie de la personne » ont été déposés à la Communauté de Communes au mois d'octobre :

Nom	Montant HT des travaux subventionnés	Montant total des aides publiques (hors CCVBA)		Montant subvention CCVBA	Reste à charge pour le propriétaire (HT)
TABARAND Arlette	5 534 €	35 %	1 936,90 €	500 €	3 097,10 €
POUPON Robert	36 891 €	50 %	18 500 €	500 €	17 891,00 €
MAILLOT Sandrine	19 415 €	35 %	6 795,25 €	500 €	12 119,75 €
CORBIN Rémy	5 380 €	50 %	2 690 €	500 €	2 190,00 €
BAYER Claudette	10 811 €	35 %	3 783,85 €	500 €	6 527,15 €
MERCIER Jeannine	5 700 €	50 %	2 850 €	500 €	2 350,00 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- D'octroyer les subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- De valider le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'Assemblée entérine :

- **L'OCTROI** de subventions au profit des administrés précités et conformément à la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat,
- **VALIDE** le montant des aides indiquées dans le tableau ci-dessus, étant entendu que les sommes seront versées aux particuliers désignés dès lors que ces derniers présenteront l'ensemble des pièces administratives nécessaires au virement des subventions accordées,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

### III) Ressources Humaines

#### 3.1 – Service technique : création d'un poste d'adjoint technique

Considérant le départ en retraite d'un agent technique au 30 septembre dernier, il a été procédé à un recrutement ouvert en priorité aux agents titulaires de la fonction publique mais également aux contractuels.

Monsieur le Président rappelle les missions principales en lien avec ce poste, à savoir :

- ✓ Entretien du patrimoine communautaire ainsi que des espaces verts,
- ✓ Entretien du matériel et des outillages techniques,
- ✓ Conception et réalisation de petits matériels ou ouvrages,
- ✓ Gestion de la fourrière,
- ✓ Travail en collaboration avec les autres agents techniques de la collectivité.

Eu égard aux profils reçus, aux entretiens réalisés et selon les nécessités de service, Monsieur le Président indique que le candidat retenu sera recruté en qualité d'adjoint technique contractuel et qu'il est nécessaire de délibérer pour créer ce poste au sein de la collectivité.

Monsieur le Président précise que dans un premier temps, le poste occupé par notre agent ayant cessé ses fonctions (adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe) n'est pas fermé, il nous faut travailler sur les éventuels avancements de grades 2022 pour juger si son maintien est nécessaire ou pas.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à la majorité, par 32 voix POUR et 2 abstentions :

- **ENTÉRINE** la création d'un poste à temps complet pour pourvoir au remplacement de notre agent ayant ouvert ses droits à la retraite, à compter du 8 novembre 2021,
- **VALIDE et AUTORISE** le recrutement sur le grade en adéquation avec les missions que requiert le poste à pourvoir, à savoir :
  - Adjoint technique,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Bray et de l'Anille, tout document relatif à ce dossier.

#### *Transcription des échanges :*

*Mr MERCIER s'interroge sur le fait qu'il avait été évoqué le fait de recruter en interne pour faire des économies sur la masse salariale.*

*Mr LEROY explique que suite au bilan des missions de l'ensemble des agents techniques, il s'est avéré difficile et compliqué de supprimer un poste à temps complet sachant que parmi les 2 autres agents techniques en poste, 1 agent est à temps non complet.*

### IV) Informations du Président, des Vice-Présidents et mandataires

#### Décisions prises dans le cadre de la délégation accordée au Président par le Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 dernier alinéa du code général des collectivités territoriales dispose notamment que le Président doit rendre compte, lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant. En conséquence, l'Assemblée est informée :

#### ► Convention France Régie Editions pour l'édition du magazine de la CCVBA

Le 21/09/2021, signature de la convention avec France Régie Editions (77410 CLAYE-SOUILLY), relatif à l'édition du magazine de la CCVBA. Le partenaire s'engage à prendre entièrement à sa charge tous les frais d'édition (conception, composition, impression, port, livraison et une partie de la distribution à une hauteur maximale de 500 € HT).

► **Modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal**

Le 14/10/2021, signature de la proposition d'Auddicé Urbanisme (49400 SAUMUR), pour la modification simplifiée du PLUI, relative au règlement de la zone UL/ULc du camping de Bessé-sur-Braye, pour un montant de 3 100 € HT soit 3 720 € TTC. La mission comprend l'élaboration du projet de modification (dont modification du règlement, notice de présentation), la mise à disposition au public (mise en forme) et l'approbation de la modification (demandes de corrections, dossier d'approbation, publication).

- *Mr MERCIER s'interroge pourquoi la collectivité reprend le cabinet AUDDICCE pour la modification du PLUI.*
  - o *Mr LEROY répond que la prestation du cabinet étant terminée, il n'a pas été possible de négocier une prestation gratuite pour la reprise des erreurs constatées. S'agissant d'un dossier urgent, il était pratique de prendre le même cabinet. La prestation a été négociée au plus bas possible.*

► **Location du logement de la maison de santé de Bessé sur-Braye**

Le 13/10/2021, signature du contrat de location avec Monsieur Clément CHALOPIN, relatif à la location du logement situé à la maison de santé de Bessé sur-Braye, pour une durée 5 mois (du 01/11/2021 au 31/05/2022) et pour un loyer mensuel de 260 €.

► **Convention de partenariat avec POLLENIZ pour la lutte contre les rongeurs aquatiques envahissants – année 2021**

Le 18/10/2021, signature de la convention de partenariat avec POLLENIZ (49071 BEAUCOUZE) relative au programme de prévention, de surveillance et de lutte coordonnée contre les rongeurs aquatiques envahissants sur le territoire de la CCVBA, pour l'année 2021. La participation pour 2021 s'élève à 5 044.40 € TTC.

- *POLLENIZ : Mrs LEROY et LEBERT informent l'Assemblée que tous les maires sont invités à une réunion à la Chapelle Huon le 29 novembre 2021 pour mobiliser des piègeurs pouvant piéger les ragondins. L'enveloppe de 5 044.40 € est prévue pour indemniser les piègeurs, ce montant pourra être revu en fonction du nombre de ragondins pris.*

► **Signature de devis**

Date de signature	Services	Objet	Fournisseur	Montant
03/09/2021	Voirie communautaire	Panneaux de signalisation	Signaux Girod	3 930.20 € HT 4 716.24 € TTC
03/09/2021	Les Chalets	Changement volet roulant salle de réception	SARL APPERT	293.00€ HT 351.60€ TTC
08/09/2021	Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)	Convention d'honoraires d'avocat suite au recours contentieux par la SAS La Pierre Energie	Société d'avocats SOFIGES (Me FORCINAL)	Forfait 2 880 € HT (Hors frais de déplacement, mémoires complémentaires et audience)
08/09/2021	Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI)	Convention d'honoraires d'avocat suite au recours contentieux par le Groupement Forestier de la Pierre	Société d'avocats SOFIGES (Me FORCINAL)	Forfait 2 240 € HT (Hors frais de déplacement, mémoires complémentaires et audience)
06/09/2021	ZA Le Pressoir (Saint Calais)	Travaux de voirie (bordures, reprofilage, enduit, marquage)	Pigeon	12 356.70 € HT 14 828.04 € TTC
06/09/2021	ZA Les Chapelles (Bessé-sur-Braye)	Travaux de voirie (balayage et grattage de végétaux, reprofilage, enduit)	Pigeon	13 363.28 € HT 16 035.94 € TTC
06/09/2021	Voirie Communautaire	Rechargement GNT (VC 129 Vibraye)	Pigeon	914.40€ HT 1 097.28 € TTC
06/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux de sécurisation (empierrement, busage) Marolles-les-Saint-Calais	Chéron Sarl	2 075.00 € HT 2 490.00 € TTC
16/09/2021	Base de Loisirs	Achat de vêtements de travail	THOREAU	347.40 € HT 416.88 € TTC

20/09/2021	Relais Petite Enfance	Ouvrages et documentations pour les assistantes maternelles	La Parenthèse SNC	119.25 € HT 125.81 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Réparation du garde-corps - Pont de Valennes	Montamétal	970.00 € HT 1 164.00 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux de réparation sur ouvrage (terrassment, coulage fondation) Le Petit Pont de Bois Valennes	E2TS	840.00 € HT 1 008.00 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux sur ouvrage (nettoyage et préparation du passage d'eau, béton) Sainte Osmane	E2TS	1 302.50 € HT 1 563.00 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux sur ouvrage (tuyaux annelés, coulage de béton) Le Moulin de Monchetou Vancé	E2TS	4 567.05 € HT 5 480.46 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux sur ouvrage (terrassment, traversée de route) Gué aux Biques Valennes	E2TS	772.50 € HT 927.00 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux sur ouvrage (terrassment, tuyaux annelés, coulage béton, ferrailage) - Les Varaces Ecorpain	E2TS	4 126.00 € HT 4 951.20 € TTC
21/09/2021	Voirie Communautaire	Travaux sur ouvrage (destruction massif béton, tuyaux annelés, terrassment, coulage béton, ferrailage) - La Fontaine du Bout Ecorpain	E2TS	3 696.60 € HT 4 435.92 € TTC
06/10/2021	Maison de Santé St Calais	Réparation couverture	Charpentes Calaisiennes	359.00 € HT 430.80 € TTC
07/10/2021	Service Administratif	Achat d'enveloppes	Numériscann	523.00 € HT 627.60 € TTC
11/10/2021	Les Chalets	Achat chauffe-eau	Bricoman	348.05€ HT 417.66€ TTC
15/10/2021	Service Technique	Achat d'un téléphone portable pour le nouvel agent technique	PLUT	191.66 € HT 229.99 € TTC
20/10/2021	Base de loisirs	Fourniture et enfoncement de pieux le long de la berge de l'étang	Lecomte Sylvain	1 180.00 € HT 1 416.00 € TTC
20/10/2021	Base de loisirs	Achat d'une débroussailleuse	Thoreau	317.55 € HT 381.06 € TTC
20/10/2021	Base de loisirs	Achat d'un jeu extérieur tape-culs	Solide et Beau	830.00 € HT 996.00 € TTC

### Interventions

Etablissement Public Foncier Local Mayenne-Sarthe : Mr MERCIER informe l'Assemblée que l'établissement se propose de venir présenter leurs missions au cours du conseil communautaire de janvier 2022.

Mr LABURTHER-TOLRA : semaine de l'industrie, une invitation a été envoyée aux élus sur une présentation en lien avec les véhicules électriques prévue le 23/11/21 de 10 h à 12 h ; tous les élus même municipaux sont invités.

Mr VADE informe que les travaux de voirie sont terminés avec des réserves émises sur 7 routes. Les projets 2022 sont à faire parvenir à la CDC pour travailler le budget 2022.

Mme DAVID travaille avec Aude sur le budget prévisionnel 2022.

Mr LEDIEU indique que la vidéo promotionnelle est terminée, il s'est rendu avec Vanessa sur le plateau de LMTV pour promouvoir cette action.

Mr LEDIEU relance les besoins de panneaux pour intramuros. (Panneaux à la charge des communes, le tout est de grouper la commande pour obtenir un meilleur tarif).

Mme LELONG informe que le centre de vaccination fonctionne toujours, de nouvelles dates sont programmées.

Le 9 novembre, à la réunion de bureau, le cabinet de recrutement vient faire un point sur leurs missions.

Mr LACOCHE rappelle la semaine de l'industrie du 22 au 26 novembre prochain (3 ateliers sont prévus). Il indique que le groupe Kolmi Hopen, qui reprend une partie de l'ancien site d'Arjowiggins de Bessé sur Braye, demande de faire une étude à échelle de notre territoire pour accueillir les nouveaux arrivants afin de pouvoir faire face aux futurs recrutements programmés sur 2022 (étudier les logements libres, etc...)

Mr BOSNYAK informe que les communes ont remontées les modifications du PLUi, une réunion va avoir lieu pour étudier ces demandes ;

Mr LEBERT indique que pour POLLENIZ, le sujet a été évoqué ci-dessus, et pour la GEMAPI, il n'y a rien de particulier à signaler.

Mr LEROY rappelle qu'il y a nécessité de remonter rapidement maintenant les fiches actions pour le dossier CRTE.

Intervention de Xavier JAMOIS maisons fissurées

Une association a été créée pour défendre les habitants rencontrant des problèmes de maisons fissurées issues de mouvements de sols.

141 communes sarthoise sur 354 sont touchées par ce phénomène, le recensement n'est pas terminé. Les communes sont invitées à adhérer à cette association pour défendre les administrés.

### Prochaines dates de réunions

<b>Réunion des Vice-présidents :</b>	16 novembre 2021 – 18 h 30	Hôtel communautaire
<b>Bureau :</b>	7 décembre 2021 – 20 h 00	Vibraye
<b>Conseil communautaire :</b>	25 novembre 2021 – 20 h 00	Vibraye
	15 décembre 2021 – 20 h 00	Bessé sur Braye (à confirmer)
<b>Commissions : Finances :</b>	15 novembre 2021 – 18 h 00	Hôtel communautaire
<b>PLUi + OPAH :</b>	18 novembre 2021 – 18 h 00	Hôtel communautaire
<b>Santé :</b>	8 décembre 2021 – 17 h 30	Hôtel communautaire
	15 décembre 2021 – 17 h 30	Hôtel communautaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 20.

### Liste des délibérations avec les numéros d'ordres

N° d'ordre	Intitulé des délibérations	Page
20211001	SPANC : rapport annuel du délégataire pour 2020	2021/123
20211002	SPANC : rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 pour l'ex-Pays Calaisien	2021/124
20211003	SPANC : rapport sur le prix et la qualité du service (RPQS) 2020 pour l'ex-Val de Braye	2021/125
20211004	Attribution du marché pour la fourniture et l'acheminement d'électricité des sites communautaires	2021/125
20211005	OPAH : attribution de subventions aux particuliers	2021/126
20211006	Recrutement d'un agent technique en lieu et place d'un agent parti en retraite : création d'un poste d'adjoint technique	2021/127